

AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
2019



VIRSAC

Les Echos de Notre Village

Bulletin n° 44



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Pour info
- Réglementation
- Quoi de neuf à l'école
- Les associations vous parlent
- Evènements

HORAIRES DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:
8h30-12h et 15h-17h

Tel: 05.57.43.11.03

Ouverture le 1er samedi du mois
Fermée le mercredi

FERMETURE MAIRIE

Le 02/11/19 (le matin)
Les 26 et 27/12/19 (jours entiers)

Mairie.virsac@wanadoo.fr

www.mairievirvac.fr

113, route de la Mairie
33240 VIRSAC

LES NUMEROS UTILES

- POMPIERS: 18 / 112
- GENDARMERIE: 17
- SAMU: 15
- CENTRE ANTI-POISON:
05.56.96.40.80
- SOS MEDECIN: 05.56.44.74.74
- GARDERIE: 05.57.43.95.92
- ECOLE: 05.57.43.94.32
- RESTO DU COEUR St André
de Cubzac: 05.57.43.97.11
- SECOURS CATHOLIQUE St André
de Cubzac: 05.57.43.30.16
- SECOURS POPULAIRE St André
de Cubzac: 05.57.43.97.83
- COMMUNAUTE DES COMMUNES:
du Cubzaguais: 05.57.43.96.37
- SMICAL St GERVAIS: 05.57.43.65.50

Directeur de la publication:
Christiane BOURSEAU, Maire de Virsac
Rédaction: Les membres de la
Commission Communication du Conseil
Municipal de Virsac.

Le mot du Maire



Un mois d'août bien triste politiquement !

En début de mois ce fut la disparition du Maire de Signes (dans le Var) renversé par le véhicule dont les occupants venaient de décharger illégalement des gravats.

Il y a quelques années, les incivilités démasquées mettaient les contrevenants en situation de honte. Aujourd'hui ces mêmes personnes sont sans-gêne et ne comprennent même plus qu'une autorité puisse leur demander du respect. Si cet événement reste tragique par l'accident qui s'en est suivi, il n'est malheureusement plus exceptionnel en termes de comportement.

En fin de mois, ce fut la disparition de Monsieur Philippe MADRELLE.

Triste de voir partir une personne si humaniste, simple et accessible dans un monde politique si cruel !

Il aura beaucoup contribué sur ces deux derniers mandats au développement de notre commune. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants. J'avais eu la chance de pouvoir lui exprimer toute notre gratitude lors de notre dernier entretien téléphonique le 21 juin dernier.

L'aménagement de notre cœur de commune va connaître sa prochaine étape avec la création des espaces paysagers des lotissements, et la fin du chantier des constructions de Gironde Habitat. L'attribution des logements est en cours pour des aménagements prévus en tout début d'année 2020. Une population plutôt sénior que la municipalité a souhaitée pour assurer un développement intergénérationnel propice à un bon équilibre social.

La dernière étape, le pôle commercial, est à l'étude. La réflexion sur l'attente en termes de service, le choix suivant les propositions souhaitées et faites, l'exploitation possible économiquement, la cohérence et les combinaisons souhaitables, la conception du bâti dans son environnement et suivant les possibilités sont autant de sujets qui alimentent nos réunions actuellement.

Depuis quelques mois maintenant, la municipalité a décidé de s'engager dans une démarche nécessaire du respect de notre planète. Nous revoyons et reconsidérons toutes nos pratiques afin d'améliorer l'impact écologique. C'est ainsi que le pain consommé par les enfants depuis la rentrée scolaire est issu de l'agriculture biologique. Les consommables à usage unique sont remplacés autant que faire se peut par des consommables réutilisables voire fabriqués avec des matériaux recyclés. Les produits de nettoyage vont être remplacés par des produits naturels ou écolabellisés. La chasse au gaspillage en tout genre est bien évidemment notre première cible. Une charte vient d'être signée avec le SMICVAL allant dans ce sens.

Très bonne rentrée à tous

Christiane BOURSEAU

Le
Carnet

NAISSANCE: Louison LOPEZ, né le 19 Avril 2018

MARIAGE: - Stéphanie BADARD et Jérôme CHILLA, le 04 Août 2018

- Elodie PRECHAS et Nicolas DELMARRE, le 30 Juin 2018

- Aurélie DEBANDE et Bassem AMRI, le 30 Juin 2018

Impôts locaux demandés aux entreprises et ménages virsacais en 2018

Impositions perçues au profit :	Commune de Virsac	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais	Département de la Gironde	Région Nouvelle Aquitaine
Prélèvements communaux				
Taxe d'habitation (TH)	55 898 €	56 523 €		
Taxe sur le Foncier Bâti (TFBP)	90 574 €	3 431 €	117 194 €	
Taxe sur le Foncier non Bâti (TFPNB)	6 319 €	392 €		
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)		1 898 €		
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)		98 927 €		
Garantie Individuelles de ressources (GIR)		-110 988 €		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		62 296 €	55 247 €	117 548 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)		6 428 €	3 214 €	
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM)		117 001 €		
Total des produits pour chaque collectivité	152 791 €	235 908 €	175 655 €	117 548 €

- La commune de VIRSAC perçoit 22.40% du total des collectes auprès des entreprises et ménages Virsacais.
- La Communauté de Communes de Grand Cubzaguais perçoit 34.60% du total des collectes auprès des entreprises et ménages Virsacais.
- Le Département de la Gironde perçoit 25.76% du total des collectes auprès des entreprises et ménages Virsacais.
- La Région Nouvelle Aquitaine perçoit 17.24% du total des collectes auprès des entreprises et ménages Virsacais

Les impôts communaux dans la strate*

	2017 à VIRSAC	2018 à VIRSAC	2019 à VIRSAC	Taux 2018 nationaux	Taux 2019 départementaux
Taxe d'habitation	6,05	6,80	7,14	24,54	27,88
Taxe foncière (bâti)	13,05	13,50	13,50	21,19	26,18
Taxe foncière (non bâti)	37,84	37,84	37,84	49,67	55,74
Taxe ordures ménagères	17,97	17,97	17,85		

*strate : commune de 500 à 2000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

SMICVAL – ZERO WASTE

Zéro Waste France est une association qui défend la démarche zéro déchet, zéro gaspillage.

LA DEMARCHE ZERO WASTE : « Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas »

- **REDUIRE LE JETABLE** La lutte contre le "tout-jetable" est au cœur de la démarche Zero Waste. Elle vise à promouvoir des alternatives aux produits à usage unique qui peuplent notre quotidien et qui sont responsables de quantités considérables de déchets et d'une consommation irraisonnée des ressources planétaires.
- **COMPOSTER ET TRIER LES BIODECHETS** Les biodéchets sont des déchets organiques : restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts du jardin, papiers, cartons... Ils composent un tiers de nos poubelles et constituent donc un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.
- **ALLONGER LA DUREE DE VIE DES OBJETS** Emissions de gaz à effet de serre, consommation de ressources, production de déchets... nos biens de consommation ne sont pas neutres pour l'environnement. Allonger leur durée de vie est une composante essentielle d'une démarche zéro déchet et zéro gaspillage de ressources !
- **MIEUX TRIER ET RECYCLER** A l'inverse des technologies d'élimination des déchets, le recyclage permet de préserver la matière pour la réintégrer dans d'autres produits. Le tri à la source, le plus en amont possible (chez soi, en entreprise...) est un geste crucial pour un recyclage optimal.
- **LUTTER CONTRE LES TRAITEMENTS POLLUANTS** Mise en décharge, incinération, tri mécano biologique... A quoi correspondent ces filières ? La démarche zéro déchet consiste également à connaître et remettre en cause les modes de traitement des déchets polluants.
- **LEVIERS INCITATIFS** Fiscalité locale et nationale, modulations des prix des produits... la généralisation du zéro déchet suppose d'adapter les signaux économiques envoyés aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens afin d'encourager les comportements vertueux et de sanctionner à l'inverse les traitements polluants.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS: <https://www.zerowasteFrance.org/>



Faciliter
la construction de plus
de 100 000 logements
sociaux par an ?

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Source : Union nationale pour l'habitat, 2018

Les maires et les présidents d'intercommunalité travaillent quotidiennement pour permettre à chacun d'accéder à un logement abordable. S'il appartient à l'Etat de définir la politique générale du logement social, ce sont les maires et les présidents d'intercommunalité qui la mettent en œuvre localement, en étant attentifs aux enjeux de la mixité sociale et du développement harmonieux des territoires.

Les communes participent activement à la production de logements sociaux, par la mise à disposition de terrains et la viabilisation de ceux-ci, par les garanties d'emprunt qu'elles octroient aux bailleurs sociaux ou par les financements directs qu'elles apportent.

Leur détermination à garantir pour tous un logement décent, un toit pour chaque famille, constitue un défi exigeant et complexe à mettre en œuvre. **Le logement s'inscrit au cœur de plusieurs politiques territoriales puissantes** : projets économiques, urbains, environnementaux et sociaux.

Les mesures législatives de ces dernières années ont eu pour effet de transférer aux intercommunalités l'ensemble de l'exercice de la compétence habitat. Or, dans ce domaine, il ne peut y avoir de politique efficace, au plus près des habitants, sans une mobilisation de toutes les collectivités concernées, c'est-à-dire sans une interaction forte entre les communes et leur intercommunalité.

Les effets prolongés de la crise économique, la précarisation croissante de la population, ainsi que l'évolution de la composition des familles et des modes de vie ne font que renforcer l'utilité de ces logements. D'ailleurs, si elle se concentre dans les territoires les plus urbains, la demande de logements sociaux s'exprime également dans les petites villes et les zones rurales du territoire.

Les communes pensent désormais l'accès au logement social, non pas comme une demande statique, mais comme un élément au sein de parcours résidentiels adaptés à la population, allant de l'hébergement à l'accession à la propriété.

La réforme des loyers et des APL déstabilise l'équilibre financier des bailleurs sociaux et, combinée à la baisse des dotations, cela fragilise les capacités des communes à soutenir l'offre de logements sociaux, autant en quantité qu'en qualité. Les efforts importants engagés par les collectivités en matière de rénovation urbaine et de réhabilitation, qui sont nécessaires et à poursuivre sur les territoires, sont aujourd'hui gravement menacés.

CEREMONIE

11 NOVEMBRE

COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE

Vous êtes conviés à la cérémonie du

Lundi 11 Novembre

qui se déroulera au Monument aux Morts à 10h30.



La mémoire
se transmet

Les assos SE MOBILISENT



Cette année, toutes les associations de la commune de Virsac se mobilisent pour une journée d'aide en faveur de l'association « Petits princes » qui réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades.

samedi 23 novembre

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:
<https://www.petitsprinces.com/>

VENEZ NOMBREUX !!!



NOEL



Arbre de Noël

Spectacle de Noël - Salle des Associations
« Emilie à la poursuite du trésor vert »

Marché de Noël

Salle Polyvalente
Exposition de créateurs, artisans d'art, producteurs,
présence du père Noël, calèche, lâcher de lanternes.

Dimanche 08 DECEMBRE



REPAS DES AINES / VOEUX

Le repas des Aînés ainsi que la cérémonie des Vœux du Maire se dérouleront le

Samedi 25 Janvier 2020 à partir de 11h, salle Polyvalente de Virsac

Ce repas est offert aux personnes nées avant le 31 décembre 1953.

Si le conjoint ou l'accompagnant n'a pas l'âge requis, il lui sera demandé une participation financière de 25 euros, ainsi qu'aux conseillers municipaux n'ayant pas l'âge.



Règlementation

URBANISME: ENTRETIEN DES TROTTOIRS.

Les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires (art. L 2321-2, 20° du CGCT et L 141-8 du code de la voirie routière). Mais la jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation (CE, 15 Octobre 1980, Garnotel, n°16199, 18740). Ainsi, il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoyage du trottoir situé devant leur habitation. En vertu de ses pouvoirs de police, le maire apprécie, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoyage des trottoirs par les riverains (JO Sénat, 20.10.2016, question n°22328, p. 4638).

Il peut être ainsi prévu que doivent être réalisés, à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation:

- Le désherbage;
- Le balayage des feuilles mortes et autres détritiques;
- Ou encore en hiver, le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciures de bois.

Les distances et périmètres d'entretien et de dégagement à respecter y sont alors souvent spécifiés: il peut être exigé l'aménagement d'un simple passage d'un mètre de largeur, ou bien les obligations peuvent s'étendre jusqu'au caniveau.



Quoi de neuf à l'école ?

AIDE AUX DEVOIRS



La municipalité envisage de mettre en place à partir de la Toussaint un service d'aide aux devoirs pour permettre aux enfants devant rester à la garderie après l'école de faire dans le calme leur travail pour le lendemain. Pour cela, il faudrait que quelques personnes (adultes) soient volontaires pour assurer de 17h à 18h la surveillance d'une salle d'étude, une ou plusieurs fois par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en contrôlant si possible que les exercices soient faits et les leçons apprises.

Pour plus de renseignements:

Vous pouvez contacter Elizabeth au 05 57 43 42 23 ou au 06 37 94 99 96.

Les associations vous parlent

Les cours de gymnastique volontaire ont repris dès le 02 septembre. Les horaires restent inchangés.

Vous avez le choix entre une ou deux séances par semaine, au tarif annuel de 72 euros pour une séance ou 92 euros pour deux séances. Le premier cours est gratuit, il vous suffit d'arriver avant le début avec une tenue et des chaussures appropriées.

Les cours sont ouverts à tous, hommes ou femmes, à partir de 16 ans. Ceux du matin sont mieux adaptés aux personnes moins entraînées ou plus âgées que les cours de l'après-midi, plus toniques. Tous les cours sont donnés par des monitrices diplômées et sont appréciés de tous les adhérents.

- Lundi de 10h30 à 11h30, mardi de 9h15 à 10h15, à la Salle Polyvalente de Virsac
- Mardi et jeudi de 18h30 à 19h30 à la Salle du Temps Libre à Peujard

Contact : Sandrine HERIBERRY : 06.17.31.74.62



GENERATIONS VIRSAC

Le club Loisirs se réunit tous les jeudis de 14h à 18h dans la Salle des Associations. Si le cœur vous en dit, venez en pousser la porte:

vous y verrez surtout des joueurs de belote, mais d'autres jeux de société sont à la disposition de toutes les personnes désirant nous rejoindre pour passer un après-midi convivial, dans la bonne humeur.



Bonjour à tous,

L'association et ses animateurs ont accueilli leurs nouveaux adhérents et ont retrouvé leurs fidèles dans la joie et la bonne humeur.

L'association vous présente ses différentes sections :

LUNDI

- Multisports de 18h30 à 19h30 pour les 6/8 ans avec **Manu** à la salle polyvalente
- Cours de dessin de 19h à 21h pour ados/adultes avec **Sophie** à la salle des associations

MARDI

- Danse moderne jazz avec **Clara** à la salle polyvalente
- De 17h à 18h pour les 4-6 ans
- De 18h à 19h pour les 6-8 ans
- De 19h à 20h les 8-10 ans
- De 20h à 20h15 pour les ado/adultes
- Cours de théâtre avec **Laura** à la salle des associations
- De 17h30 à 18h30 du CP au CM2
- De 18h45 à 19h45 dès la 6ème
- De 20h à 21h pour les adultes

MERCREDI

- **Manu** et **Aurélien** vous attendent à la salle polyvalente dès 9h30 et vous proposent
- Eveil sportif : De 9h30 à 10h15 pour les 4/5 ans
- Baby gym : De 10h à 10h45 pour les 16 mois à 2 ans 1/2
- Multisports de 10h30 à 11h30 pour les 6/8 ans
- Eveil sportif : de 10h45 à 11h30 pour les 2 ans 1/2 à 3 ans 1/2
- **Sophie** propose des Ateliers d'Arts Plastiques dès **3 ans** à la salle des associations
- Baby Art : de 10h à 10h45 accompagné d'un parent pour les 3/5 ans
- Ateliers créatifs: 13h à 15h pour les 6 /9 ans
- Apprendre à dessiner: 15h30 à 17h pour les 10 /14 ans
- **Marie-jo** et **Xavier** du CLUB PHOTO amateurs mais passionnés proposent des cours à la salle des associations à partir de 19h

JEUDI

- **Yann** vous propose une fois par mois des cours de cuisine à la salle des associations à **20h**. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** (ouvert aux ado-adultes)

La section **GRS** propose des cours pour les enfants à partir de 8 ans, 3 fois dans la semaine, mais nous sommes **DEJA** au **COMPLET** !!! N'hésitez pas à nous appeler dès maintenant pour la saison prochaine.



Nouveautés

SAISON

2019
2020

L'association proposera durant l'année différentes manifestations.
Soyez attentifs !!!



N'hésitez pas à liker la page **FACEBOOK**, vous serez informés des manifestations et /ou nouveautés.

Présidente: **Carine LABARRE: 07.69.89.03.98**

INAUGURATION BATIMENTS

Samedi 22 Juin, Virsac était à la fête pour l'inauguration des réalisations de la convention d'aménagement de bourg, des travaux de rénovation de la salle des associations des salles de classe et du réfectoire de l'école communale. Étaient présents, la sous-préfète Nadine DELATTRE, les conseillers départementaux Célia MONSEIGNE et Alain RENARD, Céline MARECHAL directrice de l'école, madame le Maire Christiane BOURSEAU et les membres de son Conseil, les représentants des associations ainsi que de nombreux virsacais. Après un tour de vélo pour certains sur la nouvelle piste cyclable, tous



Le 8ème Forum des associations s'est tenu le vendredi 06 septembre à la Salle Polyvalente, de 16h30 à 18h30. Les Virsacais ont pu s'inscrire ou se réinscrire à l'une ou l'autre des nombreuses activités proposées aux enfants et aux adultes, qu'elles soient du domaine sportif, artistique, ou de loisirs.



INAUGURATION



Vendredi 06 Septembre, une petite cérémonie a été organisée en l'honneur des nouveaux arrivants à Virsac et des nouveaux bébés. Après la plantation d'un bel arbre et une présentation de la commune et de ses diverses activités, un verre de l'amitié a été partagé en toute convivialité dans la salle polyvalente après le forum des associations. Nous souhaitons encore la bienvenue à nos nouveaux Virsacais et à nos tous petits.

